

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



CCI ÎLE DE LA RÉUNION

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

N°2326PFCE18

Personne publique contractante

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION

5 b rue de Paris

CS 31023

97404 Saint-Denis Cédex

Objet de la consultation

Equipements de bar spécifique pour le Centhor de la CCI Réunion

- 1. Objet du marché**
- 2. Définition minimale des lots**
- 3. Durée du marché, délai, lieu d'exécution, référent de site**
- 4. Réception**
- 5. Documents contractuels**
- 6. Variante**
- 7. Option**
- 8. Condition de la consultation du marché**
- 9. Présentation de l'offre**
- 10. Déroulement de la procédure**
- 11. Durée de validité des offres**
- 12. Responsabilité du titulaire**
- 13. Justification à produire**
- 14. Règlement**
- 15. Avance**
- 16. Acompte**
- 17. Mode de règlement**
- 18. Règlement des différends**
- 19. Pénalités**

1- Objet

Le présent marché a pour objet l'acquisition de divers équipements spécifique de bar pour le Centhor de la CCI REUNION.

Ce marché concerne :

- L'enlèvement de l'installation actuelle et son évacuation vers une déchèterie.
- Des travaux de connexion et d'ajustement des nouveaux meubles.
- L'installation de tous les articles spécifiés dans l'annexe n°1.

Tous les articles précisent des dimensions minimales à prendre en compte, celles-ci peuvent varier entre elles tant que l'ensemble des articles est installé dans l'espace désigné.

Ce marché fait l'objet de financement AKTO et de fonds propres CCI Réunion.

Allotissement : Oui

Ce marché comporte 2 lots

Lot 1 : Fourniture et pose de divers équipements de bar

Lot 2 : Travaux de dépose et pose fournitures comprises

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots mais dans son intégralité.

2- Définition minimales des articles

Voir détail dans chaque BPU

L'ensemble des équipements devront :

- Être d'une grande résistance à une **utilisation au quotidien par des élèves**
- Facile d'entretien
- Répondre aux normes HACCP en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène

Les candidats proposeront une offre correspondant aux besoins exprimés.

3- Durée du marché, délai, lieu d'exécution et référent

1 Route de l'Eperon
97435 ST GILLES LES HAUTS

Référent et contact pour livraison
Hubert NOE - Responsable Technique et Sécurité
02 62 22 87 66
noe.hubert@reunion.cci.fr

Visite obligatoire sur Rendez-vous pour tout complément d'informations afin de valider la bonne prise en compte de la demande auprès de

Référent

- Hubert NOE - Responsable Technique et Sécurité
- 02 62 22 87 66

- noe.hubert@reunion.cci.fr

➤ L'ensemble des articles seront à livrer au Centhor Ouest.

Une date de confirmation de livraison devra être communiquée au Centhor par mail dans les 3 semaines suivantes la date de notification du marché. Une tolérance de +/- 1 semaine sera accordée au candidat retenu.

➤ Le matériel devra être livré et installé **au plus tard le 15 octobre 2026**.

4- Réception

La livraison, le montage et les emballages restent à la charge du titulaire du marché.
La réception se fera sur les sites par les référents désignés lors de la notification des marchés.

Les opérations préalables à la réception comportent :

La reconnaissance de prestations exécutées par nature aux dates indiquées dans le rétroplanning d'exécution des travaux et en concordance avec le Cahier des Charges.

4-1) Vérification quantitative simple

Elle consiste à vérifier la conformité entre la quantité définie au marché et celle portée sur le bon de livraison ainsi que celle effectivement livrée.

Ces opérations de vérification sont effectuées lors de la livraison des fournitures. Si la quantité livrée n'est pas conforme au marché, la CCI Réunion peut mettre le titulaire en demeure de reprendre l'excédent ou de compléter la livraison et/ou de terminer les travaux dans les délais qu'il prescrira.

4-2) Vérification qualitative simple

Si les articles ne sont pas conformes à l'offre du candidat, ils seront refusés et devront être remplacés immédiatement par le titulaire sur demande verbale ou écrite de la CCI Réunion qui toutefois peut accepter les fournitures ou la prestation avec réfaction de prix.

Dans le cas de constatation éventuelle :

- D'imperfections,
- D'inexécution des prestations prévues au marché,
- Autres.

4-3) Admission

Suite à ces vérifications, une décision d'admission, de réfaction ou de rejet sera prise par la CCI Réunion.

5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le Règlement de consultation
- L'acte d'engagement ;
- Le présent CCP dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seule foi
- Et ses annexes (Descriptif, attestation de visite et conflit d'intérêt)
- Le Bordereaux de prix

6- variantes :

Variante : Oui

Sur les dimensions tant que l'ensemble des articles installés **rentrent dans l'espace désigné** d'après les plans fournis.

7-Option

Option : Non

8- Condition de la consultation du marché

Marché de procédure adaptée passé en application des articles R 2123-1 ; R 2123-5 et R2113-1 à 3 du Code de la Commande Publique

9- Présentation de l'offre

Le présent marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

9.1 L'offre devra comporter obligatoirement :

- Le délai de livraison
- Les photos, caractéristiques, coloris, dimensions des modèles proposés et tout élément comparatif
- Les documents indiqués dans l'article 4 du Règlement de Consultation (RC).

9.2 Les documents contractuels :

- Acte d'engagement,
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses trois annexes dont l'exemplaire conservé dans les archives de la CCI Réunion fait seule foi,
- Bordereaux de prix unitaire (BPU)

9.3 Les conditions de dépôt des offres :

Les conditions d'envoi des propositions figurent à l'article 5 du Règlement de Consultation (RC).

9.4 Les critères de sélection :

Les critères retenus pour la sélection des offres seront (Cf art 6.1 du RC):

- La VTO : 20%
- Délai : 20%
- Le prix : 60%

10- Déroulement de la procédure

Cf article 5 à 7 du règlement de consultation.

11- Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12- Responsabilité du titulaire

Les risques afférents au transport à la livraison des équipements ainsi qu'aux travaux sont à la charge du/des titulaire(s) jusqu'au Centhor.

Le titulaire devra avertir 48 heures à l'avance de la date et de l'heure de livraison.

➤ **Ce mail devra être adressé à :** noe.hubert@reunion.cci.fr

Le prestataire ne devra ignorer aucune contrainte liée à cette installation (accès, dimensions des locaux et mobilier, fixations, ...) et ne pourra prétendre à aucune modification d'ordre matériel ou financier, après acceptation de l'offre.

La période de garantie débutera à partir de la date de mise en service des équipements.

Par ailleurs, l'entreprise est tenue de se conformer aux lois relatives :

- Aux établissements recevant du public
- A la sécurité des installations ;
- Aux contraintes de fonctionnement du Centhor

12.1- Nettoyages

A la fin des travaux de connexion ou à la livraison des mobiliers le titulaire du marché devra effectuer le nettoyage nécessaire pour restituer le site propre, également évacuer les cartons d'emballage. Toutes les opérations de remise en état sont à la charge de l'Entrepreneur.

13- Justificatif à produire

Le candidat retenu devra fournir soit l'état annuel des certificats reçus 3666-SD soit une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée pour justifier qu'il satisfait aux obligations rappelées aux articles R 2143 5 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

14- Règlement

Les prix sont fermes et révisable sont réputés comprendre toutes charges fiscales et parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations de ce type.

Les prix du marché sont révisables.

Le prix révisé est calculé selon la formule suivante :

$$P = P0 \times [0,15 + 0,70 (IM / IM0) + 0,15 (BT01 / BT010)]$$

Dans laquelle :

P est le prix révisé ;

- P0 est le prix initial ;

- IM est l'indice de prix de production de l'industrie française pour le mobilier (publié par l'INSEE) du mois d'exécution ;

- IM0 est la valeur de cet indice au mois zéro (mois de remise des offres) ;

- BT01 est l'indice national du bâtiment tous corps d'état du mois d'exécution ;

- BT010 est la valeur de cet indice au mois zéro.

Le mois zéro est celui de la date limite de remise des offres.

La révision est appliquée à chaque situation ou facture.

15- Avance

Confère article R. 2191-3 à 19 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du code de la commande publique.

16- Acompte

Confère article R. 2191-20 à 22 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du code de la commande publique.

17- Mode de paiement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon le décret relatif au Code de la Commande Publique marchés publics. Le règlement se fera par virement bancaire d'après le RIB fourni par le candidat.

Le paiement se fera par virement bancaire d'après le RIB fourni par le candidat

L'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 a rendu la **facturation électronique obligatoire** dans les marchés publics de manière progressive. Déjà déployée pour les entreprises de plus de 10 salariés la **facturation électronique est devenue obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2020 (article L. 2192-1 du Code de la Commande Publique).

Cette obligation suppose que l'ensemble des demandes de paiement soient transmises de manière dématérialisée sur le portail public de facturation, désigné sous le nom de **Chorus PRO**.

Il s'agit d'une solution mutualisée, **mise à disposition par l'Etat** et qui **le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique**.

Conformément à la réglementation en vigueur, les factures sont déposées sur la plateforme de l'Etat « Chorus PRO » : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>

Vos factures et pièces complémentaires sont à déposer avec le code Siret et code service suivants :

Pôle Formation	189 742 117 000 97
Code Service	PF-COMPTABILITE

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
- 5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

- 10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture
- 11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre **les numéros d'identité de l'émetteur** et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

18- Règlement des différents

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de saint Denis de la Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif - secrétariat du greffe, 27 Rue Félix Guyon - CS 61107-97404
Saint-Denis. Tél. 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62.

Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de notification du marché.

19-Pénalités

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG Fournitures Courantes et Services, les pénalités de retard sont appliquées dans les conditions suivantes :

En cas de non-respect des délais le prestataire encourt une pénalité forfaitaire (d'après planning joint):

- Pour les travaux de 200 euros par jour de retard
- Pour la pose et mise en service de : 500 euros par jours de retard.

Date :	Cachet et signature du candidat
Nom de l'entreprise :	
Nom de représentant habilité :	
Reconnait avoir pris connaissance des prescriptions contenues dans le présent CCP	

P/L'ENTREPRISE

ANNEXE n°1 - DESCRIPTIF

A - STATION COCKTAIL

STATION COCKTAIL 1400X700X900 minima SUR SOUB.

Avec dossier arrière, côtés fermés, hauteur 100mm

Bac à glace, 740x250x350 mm minima avec vidange

2 barrettes de composition pour tenir les bacs GN

au-dessus des bacs à glaçons

1 séparation coulissante

1 bac de 330x330x200 mm minima + panier à déchets, vanne et trop-plein

Découpe sur mesure pour planche à découper (planche fourni)

Présentoir soudé pour bouteilles, 900x120x220 mm minima

Grille inox pour comptoir, 360x170x20 mm minima +rince-verre

Robinetterie à prévoir

SOUBASSEMENT :

2x Meubles à tiroir neutre, L ~ 430 mm minima

1x Meuble tiroir poubelle, L 500 mm + trou à déchets intégré à la porte + conteneur à déchets soudé

Panneaux latéraux

B - Module avec encastrement pour lave-vaisselle et plan de travail

Module avec encastrement pour lave-vaisselle et plan de travail -

Diamètre de l'écoulement 30 mm -

Fabriqués en acier inoxydable AISI-304 18/10,

finition satinée -

Plan de travail avec panneau arrière de 80 mm -

Le plan de travail perforé est facilement amovible

pour le nettoyage

Dimensions : 700x650x850mm

C - Module avec encastrement pour machine à glaçons et plan de travail

Module avec encastrement pour machine à glaçons et plan de travail -

Diamètre de l'écoulement 30 mm -

Fabriqués en acier inoxydable AISI-304 18/10, finition satinée

Plan de travail avec panneau arrière de 80 mm -

Le plan de travail perforé est facilement amovible pour le nettoyage

Dimensions : 700x650x850mm minima

D- MODULE ANGLE BAR 45
MODULE ANGLE BAR 45) INOX Plan de travail entièrement réalisé en acier 18/10 AISI-304 soudé
E - MODULE ANGLE BAR AVEC EVIER
MODULE ANGLE BAR AVEC EVIER Module d'angle avec évier conçu pour la préparation de cocktails ou de boissons mixtes - Fabriqué en acier inoxydable AISI-304 18/10, finition satinée Cuve encastrée insonorisée, avec robinet de vidange Dossieret de 80 mm
F - Tablette inox de finition
Tablette inox de finition
G - Meuble bas froid- Température -2°/+8°C
Meuble bas froid- Température -2°/+8°C 3 portes vitrées (double vitrage) + 2 tiroirs neutres sur groupe -Capacité 540L - Extérieur et intérieur en inox AISI-304 18/10 (Dossieret de 100mm Thermostat électronique avec afficheur digital, spécial économie d'énergie - Evaporation automatique des eaux de dégivrage - Pieds inox réglables Livré avec 2 clayettes rilsan par porte réglable en hauteur sur support inox - Eclairage intérieur LED - Alarme haute et basse température sur contrôleur digital Dimensions : 1800x700mm ajustable selon plan d'aménagement
H - Habillage de façade de bar sur mesure
Habillage de façade de bar sur mesure, réalisé en PVC mélaminé ou inox, comprenant : Finition en granit du dessus de bar, largeur 440 mm, Peinture de type résine époxy, teinte au choix, Eléments de rangement intégrés, Eléments de rangement supérieurs
I - CAVE A VIN
CAVE A VIN Construction en tôle plastifiée extérieure (skinplate noir) Intérieur PS noir Froid ventilé avec dégivrage automatique Étagères en bois 5 minima x (494x430mm minima) Porte en verre avec protection anti UV. Capacité de bouteille : 112 Dim590x600+45x1860 mm minima

J - MACHINE A GLACONS
MACHINE A GLACONS Construction inox. Système à palettes, glaçons creux. 45 glaçons par cycle. Production environ 55 kg/24h. Réserve 30 kg. Dimensions : 593x557x93
K - Armoire Haute de rangement INOX charge lourde
Armoire Haute de rangement INOX charge lourde portes coulissantes fermeture à clé L1600 x P 600 x H 1935 minima
L - Machine à glaçons 37 kg minima
Machine à glaçons 37 kg /jour L450 x P 545 x H 690 (minima)
M - 50 Cassiers pour lave-vaisselle
50 Cassiers pour lave-vaisselle (3 modèles) 3 Chariots de service tous inox 3 niveaux sur roues Etagère et plateau alu hauteur 1,80 5 niveaux :(qté 2) 120x40 (qté 6) 160x50 (qté 2) 100 x 50
N - ARMOIRE FROIDE POSITIVE TRAVERSANT
ARMOIRE FROIDE POSITIVE TRAVERSANT 4 PORTES minima 1400 L GN/2/1 avec 2 chariots sur roulettes et 20 grilles, paumelles tous métal.
O - Lave-Vaisselle à capot
Lave-Vaisselle à capot avec pompe et adoucisseur L 721 x P 755 x H 1565 mm minima + table d'entrée et de sortie + mélangeur et douchette
P - Cave à vins mono zone triple vitrage 128 bouteilles
Cave à vins mono zone triple vitrage 128 bouteilles L 595 x P 680 x H 1770 mm minima
Q - Centrifugeuse professionnelle gros débit
Centrifugeuse professionnelle gros débit L 527 x P 322 x H 638 mm minima
R - Extracteur de jus automatique
Extracteur de jus automatique 160 L/h L 260 x P 565 x H 630 mm minima

Annexe n°2

Equipements de bar spécifique pour le Centhor de la CCI Réunion

Marché N° 2326PFCE18

ATTESTATION DE VISITE

Je soussigné(e), M de la CCI Réunion certifie :

- ☐ Avoir reçu M..... de l'Entreprise
- ☐ Avoir fait visiter le site suivant : Domaine des Pierres
- ☐ Sans objet :

➤ **L'attestation de visite doit être intégrée à l'offre.**

Le2026

Signature & Nom du représentant de la société :

Signature & Nom du représentant
de la CCI Réunion

Cachet de l'Entreprise (facultatif)

Marché N° 2326PFCE18

Equipements de bar spécifique pour le Centhor de la CCI Réunion

Annexe n°3 Annexe conflit d'intérêt Cahier des Clauses Particulières relatif

Déclaration annexée à la candidature à un marché public de la CCI ...

Marché n°...

Je, soussigné, agissant tant à titre personnel qu'en tant que représentant de l'entité économique candidate au marché public en rubrique pour mes préposés et pour les entreprises dans lesquelles je détiens directement ou indirectement des participations déclare :

- Ne pas être en situation de conflit d'intérêt prohibée par l'article ... du règlement intérieur de la CCI qui stipule : « Les membres de la Chambre doivent s'abstenir de contracter avec la Chambre dans les domaines où ils sont titulaires d'attributions ou de compétences, qu'il s'agisse, d'une part, d'un pouvoir propre ou issu d'une délégation, détenu de manière exclusive ou partagé avec d'autres, d'autre part, d'un pouvoir de préparation ou de proposition de décisions prises par d'autres [...] » ;
- atteste avoir connaissance de l'article 432-12 du Code pénal relatif à la prise illégale d'intérêts qui réprime :
 - « le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende ;
 - Dans les cas prévus par cet article, peuvent être prononcées, à titre complémentaire, les peines suivantes : 1°) L'interdiction des droits civils, civiques et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 432-17 du code pénal ; 2°) L'interdiction suivant les modalités prévues par l'article 432-17 du code pénal, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ;[...] »

Fait à ...le...

Prénom :

Nom :